



Les Français et l'aménagement du littoral

Ifop pour Sud Ouest Dimanche



JF/GM N° 112318 - JUIN 2014

Contacts Ifop :

Jérôme Fourquet / Guillaume Marchal

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

TEL : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

Sommaire

- 1 - La méthodologie	1
- 2 - Les principaux enseignements	4
- 3 - Les résultats de l'étude.....	6
Le jugement sur l'efficacité de la loi Littoral	7
Le jugement sur l'assouplissement ou le maintien en l'état de la loi Littoral.....	9
La meilleure décision à prendre concernant les zones non habitées et potentiellement inondables en bord de mer	11
L'image du littoral aquitain.....	13

- 1 -

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par l'Ifop pour Sud Ouest Dimanche

Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1009** personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire administré en ligne (CAWI – Computer Assisted Web Interviewing) du 11 au 13 juin 2014.

Retrouvez gratuitement les sondages et analyses de l'Ifop sur :

Nos applications mobiles



Android



iPhone / iPad

Notre site Internet



www.ifop.com

Les réseaux sociaux



@IfopOpinion



Ifop Opinion

Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCE						
<i>Taille de l'échantillon</i>	<i>Si le pourcentage trouvé est...</i>					
	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3 000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8
4 000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
5 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
6 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
8 000	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
10 000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

- 2 -

Les principaux enseignements

La loi Littoral de 1986 a prouvé son efficacité concernant la protection du rivage pour une nette majorité de Français (59%, soit 6 points de plus en huit ans) selon le sondage Ifop réalisé pour Sud Ouest Dimanche. Néanmoins, il se trouve une proportion non négligeable (41%, -9 points) pour estimer qu'elle n'a pas suffi à limiter l'urbanisation des côtes. De plus, les habitants du littoral (c'est-à-dire résidant à moins de 10 km de la côte) expriment un jugement un peu plus mitigé sur la loi : seuls 52% d'entre eux considèrent, en effet, qu'elle a permis de protéger efficacement le rivage en France. Mais que l'on reconnaisse son efficacité ou que l'on pense qu'elle n'a pas constitué une protection suffisante, un quasi plébiscite se dessine (91%) pour estimer qu'il ne faut pas l'assouplir mais la maintenir en l'état pour éviter le bétonnage des côtes et préserver les espaces naturels, contre 9% seulement de tenants de son assouplissement pour soutenir l'activité économique.

Alors qu'au lendemain de la tempête Xynthia, qui avait déferlé à l'hiver 2010 sur le littoral aquitain jusqu'aux côtes normandes, l'opinion était très partagée sur la meilleure décision à prendre pour les zones non habitées et potentiellement inondables en bord de mer, un peu plus de quatre ans après, une nette majorité de Français (60%, soit 10 points de plus) considère qu'il faut laisser la mer reprendre progressivement possession de ces espaces. A l'inverse, ils ne sont plus que 40% (contre 50% en 2010) à estimer qu'il vaut mieux investir de l'argent public dans la construction et l'entretien des digues : une évolution qui s'explique, en outre, par le contexte général de réduction des déficits publics, dans lequel l'opinion se montre de plus en plus systématiquement réticente à toute nouvelle dépense publique. Parmi eux, les CSP+ se montrent encore plus frileux à l'idée d'investir des fonds publics dans les digues (36%) quand, au contraire, les Français qui habitent à moins de 10 km de la côte et les habitants du Sud-ouest, dont le littoral est soumis à l'érosion et à des inondations fréquentes, se révèlent légèrement plus favorables à cette option (respectivement 42% et 45%).

Le littoral aquitain bénéficie, enfin, d'une image globalement positive auprès des Français puisqu'ils l'associent d'abord aux plages pour le surf, à un espace naturel préservé ou à un lieu où les vacanciers ont de l'espace (27% pour chacune de ces associations) et, dans une bien moindre mesure, à une destination bon marché (14%) ou assez banale et peu attirante (5%). Les habitants du Sud-ouest posent un regard un peu différent sur leur littoral, puisqu'ils sont plus nombreux à le voir comme un lieu où les vacanciers ont de l'espace (33%) qu'à l'assimiler aux plages pour le surf (23%). Ils sont, en outre, encore moins nombreux à le percevoir comme une destination bon marché (11%).

- 3 -

Les résultats de l'étude

Le jugement sur l'efficacité de la loi Littoral

Question : La loi Littoral, votée en 1986, interdit de construire dans une bande de 100 mètres à partir du rivage et ne permet l'urbanisation qu'en extension des constructions déjà existantes. Selon vous, est-ce que cette loi a permis de protéger efficacement le rivage en France ?

	Rappel 2006 ¹	Ensemble Juin 2014	Habitants d'un département littoral résidant à moins de 10 km de la côte	Habitants d'un département littoral résidant à plus de 10 km de la côte	Habitants d'un département non situé sur le littoral
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
TOTAL Oui	53	59	52	61	58
• Oui, tout à fait	14	11	14	12	9
• Oui, plutôt	39	48	38	49	49
TOTAL Non	47	41	48	39	42
• Non, plutôt pas	29	32	35	29	33
• Non, pas du tout	18	9	13	10	9
TOTAL	100	100	100	100	100

¹ Etude Ifop pour l'Institut Français de la Mer, le Cluster Maritime Français et Dimanche Ouest France réalisée auprès d'un échantillon de 1003 personnes du 26 au 27 octobre 2006.

Le jugement sur l'efficacité de la loi Littoral

	TOTAL Oui	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	TOTAL Non	Non, plutôt pas	Non, pas du tout
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
ENSEMBLE	59	11	48	41	32	9
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)						
Homme	64	13	51	36	28	8
Femme	54	9	45	46	36	10
AGE DE L'INTERVIEWE(E)						
Moins de 35 ans	60	12	48	40	29	11
18 à 24 ans	55	10	45	45	30	15
25 à 34 ans	63	14	49	37	29	8
35 ans et plus	58	10	48	42	33	9
35 à 49 ans	56	9	47	44	35	9
50 à 64 ans	57	11	46	43	33	10
65 ans et plus	61	10	51	39	32	7
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)						
ACTIF	57	11	46	43	35	8
CSP+	64	10	54	36	32	4
Artisan ou commerçant	61	7	54	39	29	10
Profession libérale, cadre supérieur	72	13	59	28	26	2
Profession intermédiaire	64	16	48	36	31	5
CSP-	50	9	41	50	39	11
Employé	53	10	43	47	35	12
Ouvrier	46	7	39	54	44	10
INACTIF	61	11	50	39	28	11
Retraité	62	12	50	38	30	8
Autre inactif	57	8	49	43	26	17
STATUT DE L'INTERVIEWE(E)						
Salarié	58	11	47	42	35	7
Salarié du secteur privé	58	11	47	42	36	6
Salarié du secteur public	58	10	48	42	31	11
Indépendant sans salarié / Employeur	52	14	38	48	37	11
REGION						
Région parisienne	63	12	51	37	31	6
Province	57	10	47	43	33	10
Nord est	52	8	44	48	36	12
Nord ouest	59	14	45	41	32	9
Sud ouest	54	12	42	46	39	7
Sud est	62	9	53	38	28	10
CATEGORIE D'AGGLOMERATION						
Communes rurales	55	12	43	45	36	9
Communes urbaines de province	59	10	49	41	31	10
Agglomération parisienne	62	11	51	38	31	7
PROXIMITE POLITIQUE						
Gauche	69	13	56	31	25	6
Front de Gauche	67	10	57	33	24	9
Parti Socialiste	69	13	56	31	26	5
Europe Ecologie / Les Verts	73	15	58	27	20	7
Modem	71	15	56	29	27	2
Droite	57	11	46	43	32	11
UDI	68	12	56	32	28	4
UMP	57	11	46	43	36	7
Front National	55	10	45	45	28	17
Aucune formation politique	44	7	37	56	43	13
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2012 (1er tour)						
Jean-Luc Mélenchon	64	13	51	36	33	3
François Hollande	66	12	54	34	28	6
François Bayrou	57	10	47	43	38	5
Nicolas Sarkozy	62	12	50	38	32	6
Marine Le Pen	50	8	42	50	31	19
LIEU D'HABITATION						
Situé dans un département côtier	58	13	45	42	31	11
A moins de 10 km de la côte	52	14	38	48	35	13
A plus de 10 km de la côte	61	12	49	39	29	10
Non situé dans un département côtier	58	9	49	42	33	9

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

Le jugement sur l'assouplissement ou le maintien en l'état de la loi Littoral

Question : Faut-il selon vous...

	Ensemble Juin 2014	Habitants d'un département littoral résidant à moins de 10 km de la côte	Habitants d'un département littoral résidant à plus de 10 km de la côte	Habitants d'un département non situé sur le littoral
	(%)	(%)	(%)	(%)
• Maintenir la loi Littoral en l'état pour éviter le bétonnage des côtes et préserver des espaces naturels.....	91	91	93	90
• Assouplir la loi Littoral et permettre une urbanisation limitée des côtes de façon à soutenir l'activité économique dans ces régions (tourisme et construction)	9	9	7	10
TOTAL.....	100	100	100	100

Le jugement sur l'assouplissement ou le maintien de la loi Littoral

	Maintenir la loi Littoral en l'état pour éviter le bétonnage des côtes et préserver des espaces naturels (%)	Assouplir la loi Littoral et permettre une urbanisation limitée des côtes de façon à soutenir l'activité économique (%)
ENSEMBLE	91	9
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)		
Homme	91	9
Femme	91	9
AGE DE L'INTERVIEWE(E)		
Moins de 35 ans	90	10
18 à 24 ans	89	11
25 à 34 ans	90	10
35 ans et plus	91	9
35 à 49 ans	87	13
50 à 64 ans	93	7
65 ans et plus	95	5
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)		
ACTIF	90	10
CSP+	88	12
Artisan ou commerçant	86	14
Profession libérale, cadre supérieur	93	7
Profession intermédiaire	93	7
CSP-	89	11
Employé	93	7
Ouvrier	84	16
INACTIF	93	7
Retraité	95	5
Autre inactif	88	12
STATUT DE L'INTERVIEWE(E)		
Salarié	91	9
Salarié du secteur privé	89	11
Salarié du secteur public	95	5
Indépendant sans salarié / Employeur	83	17
REGION		
Région parisienne	94	6
Province	90	10
Nord est	86	14
Nord ouest	90	10
Sud ouest	93	7
Sud est	93	7
CATEGORIE D'AGGLOMERATION		
Communes rurales	87	13
Communes urbaines de province	91	9
Agglomération parisienne	94	6
PROXIMITE POLITIQUE		
Gauche	94	6
Front de Gauche	84	16
Parti Socialiste	95	5
Europe Ecologie / Les Verts	99	1
Modem	93	7
Droite	89	11
UDI	95	5
UMP	90	10
Front National	85	15
Aucune formation politique	90	10
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2012 (1er tour)		
Jean-Luc Mélenchon	89	11
François Hollande	95	5
François Bayrou	90	10
Nicolas Sarkozy	91	9
Marine Le Pen	86	14
LIEU D'HABITATION		
Situé dans un département côtier	92	8
A moins de 10 km de la côte	91	9
A plus de 10 km de la côte	93	7
Non situé dans un département côtier	90	10

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

La meilleure décision à prendre concernant les zones non habitées et potentiellement inondables en bord de mer

Question : Concernant les zones non habitées et potentiellement inondables en bord de mer, faut-il selon vous...

	Rappel avril 2010 ²	Ensemble Juin 2014	Habitants d'un département littoral résidant à moins de 10 km de la côte	Habitants d'un département littoral résidant à plus de 10 km de la côte	Habitants d'un département non situé sur le littoral
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
• Laisser la mer reprendre progressivement possession de ces espaces.....	50	60	58	60	60
• Investir de l'argent public dans la construction et l'entretien des digues	50	40	42	40	40
TOTAL	100	100	100	100	100

² Etude Ifop pour Sud Ouest Dimanche réalisée auprès d'un échantillon de 956 personnes du 15 au 16 avril 2010.

La meilleure décision à prendre concernant les zones non habitées et potentiellement inondables en bord de mer

	Laisser la mer reprendre progressive-ment possession de ces espaces (%)	Investir de l'argent public dans la construction et l'entretien des digues (%)
ENSEMBLE	60	40
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)		
Homme	59	41
Femme	60	40
AGE DE L'INTERVIEWE(E)		
Moins de 35 ans	67	33
18 à 24 ans	66	34
25 à 34 ans	69	31
35 ans et plus	57	43
35 à 49 ans	54	46
50 à 64 ans	60	40
65 ans et plus	56	44
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)		
ACTIF	61	39
CSP+	64	36
Artisan ou commerçant	70	30
Profession libérale, cadre supérieur	66	34
Profession intermédiaire	65	35
CSP-	58	42
Employé	58	42
Ouvrier	58	42
INACTIF	57	43
Retraité	58	42
Autre inactif	57	43
STATUT DE L'INTERVIEWE(E)		
Salarié	62	38
Salarié du secteur privé	59	41
Salarié du secteur public	69	31
Indépendant sans salarié / Employeur	55	45
REGION		
Région parisienne	57	43
Province	60	40
Nord est	63	37
Nord ouest	59	41
Sud ouest	55	45
Sud est	62	38
CATEGORIE D'AGGLOMERATION		
Communes rurales	57	43
Communes urbaines de province	62	38
Agglomération parisienne	55	45
PROXIMITE POLITIQUE		
Gauche	63	37
Front de Gauche	66	34
Parti Socialiste	58	42
Europe Ecologie / Les Verts	76	24
Modem	61	39
Droite	58	42
UDI	61	39
UMP	57	43
Front National	55	45
Aucune formation politique	58	42
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2012 (1er tour)		
Jean-Luc Mélenchon	63	37
François Hollande	59	41
François Bayrou	63	37
Nicolas Sarkozy	59	41
Marine Le Pen	58	42
LIEU D'HABITATION		
Situé dans un département côtier	60	40
A moins de 10 km de la côte	58	42
A plus de 10 km de la côte	60	40
Non situé dans un département côtier	60	40

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

L'image du littoral aquitain

Question : Quand on parle du littoral aquitain (c'est-à-dire les côtes situées entre le Pays basque et Lacanau en passant par les Landes et le Bassin d'Arcachon), qu'est-ce que cela évoque d'abord pour vous... ?

	Ensemble Juin 2014	Habitants du Sud- Ouest
	(%)	(%)
• Des plages plus destinées au surf qu'à la baignade.....	27	23
• Un espace naturel préservé	27	27
• Un lieu où les vacanciers ont de l'espace	27	33
• Une destination touristique familiale et assez bon marché	14	11
• Une destination touristique assez banale et peu attirante	5	6
TOTAL	100	100

L'image du littoral aquitain

	Des plages plus destinées au surf qu'à la baignade	Un espace naturel préservé	Un lieu où les vacanciers ont de l'espace	Une destination touristique familiale et assez bon marché	Une destination touristique assez banale et peu attirante
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
ENSEMBLE	27	27	27	14	5
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)					
Homme	28	27	26	13	6
Femme	28	28	27	14	3
AGE DE L'INTERVIEWE(E)					
Moins de 35 ans	25	28	24	16	7
18 à 24 ans	29	28	26	11	6
25 à 34 ans	22	28	23	20	7
35 ans et plus	28	27	28	13	4
35 à 49 ans	28	29	25	15	3
50 à 64 ans	25	31	28	11	5
65 ans et plus	34	21	30	11	4
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)					
ACTIF	25	29	25	16	5
CSP+	21	26	25	19	9
Artisan ou commerçant	29	25	23	17	6
Profession libérale, cadre supérieur	19	26	25	21	9
Profession intermédiaire	22	31	28	14	5
CSP-	29	30	24	14	3
Employé	28	32	23	14	3
Ouvrier	30	27	26	15	2
INACTIF	30	25	29	11	5
Retraité	33	22	31	10	4
Autre inactif	25	31	25	14	5
STATUT DE L'INTERVIEWE(E)					
Salarié	26	30	24	15	5
Salarié du secteur privé	27	31	24	13	5
Salarié du secteur public	23	26	25	22	4
Indépendant sans salarié / Employeur	21	31	31	12	5
REGION					
Région parisienne	26	24	32	15	3
Province	28	28	26	13	5
Nord est	27	34	25	10	4
Nord ouest	32	27	19	18	4
Sud ouest	23	27	33	11	6
Sud est	27	25	29	13	6
CATEGORIE D'AGGLOMERATION					
Communes rurales	31	27	26	12	4
Communes urbaines de province	26	29	26	14	5
Agglomération parisienne	27	24	30	16	3
PROXIMITE POLITIQUE					
Gauche	30	25	25	15	5
Front de Gauche	26	34	15	23	2
Parti Socialiste	27	21	31	14	7
Europe Ecologie / Les Verts	34	28	24	11	3
Modem	25	29	27	9	10
Droite	28	26	28	15	3
UDI	28	22	31	17	2
UMP	31	26	28	13	2
Front National	26	26	25	20	3
Aucune formation politique	24	32	27	11	6
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2012 (1er tour)					
Jean-Luc Mélenchon	24	27	27	19	3
François Hollande	28	22	32	14	4
François Bayrou	27	34	22	9	8
Nicolas Sarkozy	33	23	28	12	4
Marine Le Pen	28	29	23	18	2
LIEU D'HABITATION					
Situé dans un département côtier	30	29	24	12	5
A moins de 10 km de la côte	33	27	23	12	5
A plus de 10 km de la côte	29	30	25	11	5
Non situé dans un département côtier	26	27	28	15	4

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs